

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
**(Personne morale)**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Représentant légal de la société : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur,

- invoquer le droit d'installer le siège social à mon domicile, pour une durée indéterminée, sans dépasser le terme légal, contractuel ou judiciaire de l'occupation des locaux ;
- que l'activité sociale sera exercée sans réception de clientèle, ni entreposage de marchandises à mon domicile situé : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Textes applicables**

Article L.631-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

*« Par dérogation aux dispositions de l'article L.631-7, l'exercice d'une activité professionnelle, y compris commerciale, est autorisé dans une partie d'un local à usage d'habitation, dès lors que l'activité considérée n'est exercée que par le ou les occupants ayant leur résidence principale dans ce local et ne conduit à y recevoir ni clientèle ni marchandises.*

*Les dispositions du présent article sont applicables aux représentants légaux des personnes morales ».*